

DGAC DSNA
Direction de la Technique et de l'Innovation
Rédacteur : Karine PARIZET

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n° MPF-25-21089

Date et heure limites de
remise des plis

23/09/2025 à 15 h00 (heure de Paris)

Procédure de passation

Procédure avec négociation
(Article R. 2124-4 - Code de la commande publique)

Type de contrat

Accord-cadre à bons de commande sans minimum
et avec maximum mono-attributaire de fournitures

DSNA / DTI	Objet	Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-08-27	

DIFFUSION INITIALE

DESTINATAIRE(S)	COPIE(S) POUR INFORMATION
Candidats MPF-25-21089	

VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa
Karine PARIZET	Rédactrice et chargée de suivi	V	KP
Marie-Hélène TURA	Chef Pole Achats - Antenne DTI	A	MHT

MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence : MPF-25-21089 Classement et archivage du document Fichier : MPF-25-21089_RC_V1R0	
---	--

DSNA / DTI	Objet	Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-08-27	

Historique du document

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur
V1R0	27/08/2025	Version Appel à candidatures	Karine PARIZET

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	4
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE	5
3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES	6
4. JUGEMENT DES CANDIDATURES	9
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	10

DSNA / DTI	Objet	Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-08-27	

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Entité adjudicatrice :

DGAC DSNA

Direction de la Technique et de l'Innovation (DTI)
1 avenue du Dr Maurice Grynfolgel
CS 53584
31035 TOULOUSE CEDEX 1

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

■ Objet de la consultation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR**

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières provisoire référencé MPF-25-21089_CCTP-Draft.

Code CPV	Libellé CPV
38300000-8	Instruments de mesure

■ Caractéristiques du contrat :

☰ Structure	La consultation fait l'objet d'un lot unique
∨ Lieu d'exécution	Les prestations sont réalisées dans les locaux du titulaire.
○ Durée ferme / totale	3 ans / 5 ans au total (reconductions comprises)
○ Reconductions	Tacite – 2 reconductions de 1 an
✦ Développement durable	Clause environnementale – Critère environnemental

La consultation donne lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, en application de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique.

Le montant maximum HT de l'accord cadre est 1.200.000 € (un million deux cent mille euros) sur la durée maximale de l'accord-cadre (cinq ans). Il n'y a pas de montant minimum.

DSNA / DTI	Objet	Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-08-27	

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

Procédure avec négociation (Article R. 2124-4 - Code de la commande publique).

Cette procédure se décompose en deux phases :

- **PHASE 1 (CANDIDATURE)** : l'appel public à la concurrence, qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre.

- **PHASE 2 (OFFRE)** : la consultation avec remise des documents de la consultation aux candidats admis à présenter une offre, qui a pour objet de retenir une offre sans ou à l'issue d'un ou plusieurs tours de négociation.

C'est au début de cette phase que conformément à l'article R. 2132-2 du Code de la commande publique, la personne publique transmet le dossier de consultation aux seuls candidats retenus, par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr> (accès restreint au moyen d'un code d'accès)

■ Contenu du Dossier de Consultation (DC) de la PHASE 1 (CANDIDATURE) :

Lors de la phase de candidature, l'acheteur met à la disposition des candidats :

- le présent Règlement d'Appel Public à la Candidature (RAPC),
- le DC1, **à renseigner par le candidat,**
- le DC2, **à renseigner par le candidat,**
- la déclaration sur l'honneur « Russie », **à renseigner par le candidat,**
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) en version provisoire (draft). Le guide de réponse sera fourni à la PHASE 2 (OFFRE).

Lors du téléchargement en accès libre du DC, les candidats ne sont pas tenus de s'authentifier.

Mais, afin d'assurer les correspondances électroniques, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications, son authentification au moyen d'une adresse électronique (e-mail) reste fortement recommandée : la DSNA ne sera en aucun cas tenue responsable de l'absence de réception de tels renseignements de sa part s'il ne s'est pas authentifié sur le site.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation – PHASE 1 CANDIDATURE – est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

DSNA / DTI	Objet	Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-08-27	

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants à titre individuel ou pour chaque membre du groupement :

Document	Descriptif
Capacité juridique	
Le candidat peut utiliser soit le Document Unique de Marché Européen (DUME), soit les formulaires DC1 et DC2.	
Formulaire DUME	<p><i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur.</i></p> <p><i>Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.</i></p> <p><i>Il est précisé qu'en ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. Le candidat fournit les renseignements et documents demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence.</i></p> <p><i>En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque membre du groupement remet un document unique de marché européen.</i></p> <p><i>En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant remet un document unique de marché européen.</i></p> <p><i>En application de l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique, le document unique de marché européen devra être rédigé en français.</i></p>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou de chaque membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires global annuel (HT)	<i>Fournir la déclaration du chiffre d'affaires HT des 3 dernières années.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<p><i>Fournir la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.</i></p> <p><i>Répartitions de l'effectif entre domaines technique, commercial, administratif.</i></p>
Capacités techniques	<i>Fournir une liste complète de références de ventes de matériels de mesure similaires à celles objet du marché, effectuées sur les 3 dernières années.</i>
Références fournitures	<p><i>A l'appui de la ou des référence(s) technique(s), le candidat fournira :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Le nom du client,</i> <i>- Certificat de la bonne réalisation des prestations du client public, ou privé.</i> <i>- L'objet et la description du projet en indiquant la nature et l'étendue des prestations et les montants les plus significatifs.</i> <i>- Le pays, la durée et la date de conclusion du contrat,</i> <i>- Son niveau de responsabilité : intervenant principal, cotraitant, sous-traitant ainsi que la nature et le volume des prestations associées. En cas de groupement, le candidat indiquera la part, le montant et le rôle du candidat dans le groupement.</i> <p><i>Si le candidat présente une référence couvrant plusieurs critères, il peut se</i></p>

DSNA / DTI	Objet	Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-08-27	

Document	Descriptif
	<i>contenter de fournir une description et une seule. A défaut de références de telles prestations, présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le candidat soulignera particulièrement les prestations qui lui paraissent, par leur ampleur, leur nature ou leur complexité, se rapprocher des prestations objet du marché.</i>
Qualifications professionnelles	<i>La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.</i>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

■ **En cas de sous-traitance :**

Pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre.

Le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix applicables au sous-traitant ;
- e) les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- f) une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas placé dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11.

Pour satisfaire aux obligations susmentionnées, l'entreprise qui envisage dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation complétera utilement la déclaration de sous-traitance, formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>

Il est toutefois précisé que l'appréciation des capacités d'un opérateur économique et de son/ses sous-traitants(s) est globale. Ainsi, il n'est pas exigé que chaque opérateur ait la totalité des capacités requises pour exécuter le contrat.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

DSNA / DTI	Objet	Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-08-27	

■ **Langue de rédaction des propositions :**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique.

En cas de groupement solidaire, la DSNA demande, par ordre de priorité décroissante :

1/ l'identification à l'acte d'engagement d'un compte bancaire unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire, sur lequel sera réglé l'ensemble des prestations de l'accord-cadre ;

À défaut

2/ la répartition des prix des prestations entre les membres du groupement dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, ce qui autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant ;

À défaut

3/ en cas d'accord-cadre à bon de commande, l'acte d'engagement peut n'indiquer que la répartition technique des prestations. Dans ce cas, le groupement s'engage à fournir pour chaque bon de commande la répartition financière associée à chaque UO commandée. Ceci autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant.

Conformément à l'article R. 2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des candidatures électroniques et copie de sauvegarde :**

L'acheteur impose la transmission des plis par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr, avant la date et heure limite indiquées en page de garde.

Les plis transmis par simple courriel sont refusés.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme, telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants, peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

DSNA / DTI	Objet	Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-08-27	

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil d'acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis avant la date limite de réception des offres par un même soumissionnaire, seul le dernier sera ouvert, conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique. Cependant, conformément à la jurisprudence en vigueur (CE, 20 décembre 2021, n° 454801), en cas de dépôts successifs d'un même soumissionnaire, l'entité adjudicatrice appréciera les caractéristiques du dernier dépôt transmis, afin de déterminer si elle peut l'analyser comme étant une offre complète. A défaut, elle procédera à l'ouverture des dépôts précédents.

Copie de sauvegarde :

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans le délai imparti indiqué en page pour la remise des plis.

L'acheteur refuse une copie de sauvegarde électronique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou papier doit faire parvenir tous ses plis en une seule fois dans le délai imparti pour la remise des plis.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, porter le nom de l'opérateur économique candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse postale de l'acheteur indiquée à l'Article 1, à l'attention de Karine PARIZET - MPF-25-21089.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les plis transmis par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'un pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouvert, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

DSNA / DTI	Objet	Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-08-27	

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ Critères de sélection :

La sélection des candidatures s'effectue à partir des critères et des pièces ou informations demandées à l'Article 3 « Contenu des plis et conditions de participation ».

■ Critères de jugement des offres (pour information) :

Seuls les candidats retenus à l'issue de la Phase 1 (candidature) seront admis à présenter une offre qui sera analysée et classée en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération
1. Valeur technique	50 % soit 50 points
2. Prix TTC	40% soit 40 points
3. Performances en matière de protection de l'environnement	10% soit 10 points

Les modalités de mise en œuvre de ces critères (sous-critères pondérés) seront précisées dans le Règlement de Consultation mis à disposition lors de la PHASE 2 (OFFRE).

Le contrat sera attribué au soumissionnaire présentant une offre économiquement la plus avantageuse, à la fin des négociations, sur la base des critères de jugement des offres.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.

■ Négociation :

La DSNA négociera avec les candidats dont les offres initiales sont classées de 1 à 3 sur la base des critères décrits à l'Article 4 ci-dessus.

La DSNA se réserve le droit d'éliminer des candidats au fur et à mesure des étapes de négociation pendant la phase OFFRE.

De plus, la DSNA pourra, en application de l'article R. 2161-23 du Code de la commande publique, attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil d'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

DSNA / DTI	Objet	Achat de récepteurs RF pour systèmes ILS / VOR	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-08-27	

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 Rue Raymond IV
31000 TOULOUSE

■ Droits d'auteur :

Les documents constitutifs du dossier de consultation sont protégés par la loi sur les droits d'auteur (Livre I du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction ou copie, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable de la DSNA. Toute reproduction ou copie, autres que celles nécessaires pour répondre à la consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr
ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R. 2184-12 et R. 2184-13 du Code de la commande publique.